

**RESEAU NATIONAL DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS
(RNDDH)**

Membre de la
fidh

***Rapport d'enquête du RNDDH sur l'évasion
du 22 octobre 2016***

11 novembre 2016

SOMMAIRE

	Pages
I. INTRODUCTION	2
II. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	2
III. PRESENTATION DE LA <i>PRISON CIVILE DE L'ARCAHAIE</i>	2
IV. RECONSTITUTION DES FAITS	3
1. Faits antécédents	3
2. Déroulement de l'évasion	3
3. Version des Autorités Policières	4
4. Version des Autorités Pénitentiaires	4
5. Version des Détenus	8
6. Version des Riverains	8
V. FICHES SIGNALETIQUES DE FRANTZ DORSAINVIL ET DE YVENER CARIUS	9
VI. BILAN DE L'EVASION DU 22 OCTOBRE 2016	9
VII. PROFIL DES PRISONNIERS EVADES	10
VIII. FAITS SUBSEQUENTS	10
IX. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS	11

I. INTRODUCTION

Le 22 octobre 2016, une évasion s'est opérée à la **Prison Civile de l'Arcahaie**. Au cours de celle-ci, *cent soixante quatorze* (174) détenus se sont enfuis et au moins *deux* (2) personnes sont décédées, dont un agent de la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP) et un prisonnier.

Le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH), impliqué depuis plusieurs années dans le monitoring des Prisons en Haïti, a diligenté du 24 octobre au 4 novembre 2016, une enquête en vue de recueillir les informations relatives à ce cas d'évasion spectaculaire.

Aujourd'hui, le RNDDH estime devoir partager avec tous ceux et toutes celles que la question intéresse, les résultats de ses investigations.

II. METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est rendu dans la commune de l'**Arcahaie** où il s'est entretenu avec :

- Des autorités policières
- Des autorités judiciaires
- Des notables de la zone
- Des riverains

Le RNDDH s'est aussi rendu à la **Prison Civile de Port-au-Prince** et à l'**Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti** (IGPNH) où il s'est entretenu avec :

- Les responsables de l'**Inspection Générale de la PNH**
- Des agents de la **Direction de l'Administration Pénitentiaire** (DAP) qui étaient affectés à la **Prison Civile de l'Arcahaie** lors de l'évasion
- Des détenus qui étaient incarcérés dans la **Prison** lors de l'évasion

III. PRESENTATION DE LA PRISON CIVILE DE L'ARCAHAIE

La **Prison Civile de l'Arcahaie** a été inaugurée le 18 mai 2003. Elle est composée aujourd'hui de *quatorze* (14) cellules pour une capacité d'accueil de *quatre-vingt* (80) personnes, si l'on tient compte des règles internationales en matière d'espace minimal par détenu.

Créée pour décongestionner la **Prison Civile de Port-au-Prince**, depuis plusieurs années, la **Prison Civile de l'Arcahaie** ne garde que des condamnés. Cependant, certaines

dérogations à cette règle sont parfois décidées par les autorités policières et pénitentiaires qui ordonnent l'incarcération de personnes en situation de détention préventive.

La ***Prison Civile de l'Arcahaie*** compte un bloc administratif accueillant le bureau du chef de poste, le bureau du responsable de prison, le dortoir, le greffe de la prison et le dépôt des provisions alimentaires.

Dans le second bloc on trouve l'infirmerie, la cuisine et les cellules.

Le bâtiment de la prison dispose de *quatre* (4) miradors pour permettre aux agents de surveiller l'entourage immédiat ainsi que les détenus.

IV. RECONSTITUTION DES FAITS

1. Faits Antécédents

Le 20 octobre 2016 alors que les prisonniers des cellules 1, 2, 3 et 4 se baignaient, le détenu Evens BARTHELEMY a déclaré à l'Agent I Sylvert JEAN PIERRE connu sous le nom de Nelly, qu'il aurait intérêt à se comporter autrement car les prisonniers lui en veulent et lui réservent une surprise.

L'Agent Johnny ELYSEE se trouvait alors au niveau d'un des miradors. Ayant entendu les propos du détenu Evens BARTHELEMY, il les a rapportés à l'Agent III Frantz DORSAINVIL, qui ce jour-là, était responsable de la détention.

Appelé pour être interrogé sur ses dires, Evens BARTHELEMY a été auditionné par le chef des opérations, l'Inspecteur André CERNE accompagné du chef de poste Blanchard LEGROS et du responsable de la détention Frantz DORSAINVIL.

Lors de son audition, Evens BARTHELEMY a affirmé avoir eu vent de ces informations à un moment où celles-ci étaient communiquées à un autre détenu connu sous le nom de James qui se trouvait aussi dans sa cellule. Toutefois, les responsables de la prison, après vérification, n'ont trouvé aucun détenu de ce nom.

Par la suite, le détenu Evens BARTHELEMY a reproché à l'Agent Johnny ELYSEE d'avoir rapporté ses propos. Il s'en est suivi une altercation au cours de laquelle l'agent de la DAP a été frappé par le détenu. En réaction, les autres agents l'ont roué de coups de bâton avant de l'envoyer en isolement pour *quinze* (15) jours.

2. Déroulement de l'évasion

Le 22 octobre 2016, la ***Prison Civile de l'Arcahaie*** s'est réveillée comme tous les autres jours. A l'appel nominal matinal, son effectif était de *deux cent soixante six* (266) détenus dont *deux cent cinquante-deux* (252) condamnés et *quatorze* (14) individus en situation de détention préventive.

Vers *une* heure de l'après-midi, les détenus des cellules 1, 2, 3 et 4 venaient de prendre leur bain, lorsqu'un d'entre eux, Yvener CARIUS alias Kenny CARILUS, muni d'une arme à feu de calibre 38 millimètres, a provoqué une situation de cafouillage au cours de laquelle les prisonniers se sont enfuis de l'espace réservé à la détention.

Dans leur fuite, ils ont croisé sur la cour-avant de la prison, le chef de poste du jour l'Agent III Fritz Gérard FANEUS. Le détenu Yvener CARIUS alias Kenny CARILUS lui a réclamé les clés de la barrière principale de la prison avant de l'abattre froidement de plusieurs balles à la tête.

Parallèlement, les agents de la DAP Richenord MERVIL et Casimir SYLVAIN étaient postés dans *deux* (2) des miradors. Ils ont tenté d'utiliser leurs armes à feu pour sommer les détenus de mettre fin à leur mouvement. Cependant, après avoir tiré *trois* (3) coups au total, les *deux* (2) fusils M-One et M-14 qui étaient en leur possession, se sont bloqués.

Au moment de l'évasion, des échanges ont été enregistrés entre les détenus et des agents de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) affectés au **Commissariat de l'Arcahaie** qui partage avec la prison, un mur mitoyen.

3. *Version des Autorités Policières*

Selon les autorités policières rencontrées dans le cadre de cette enquête, la **Prison Civile de l'Arcahaie** n'a pas eu le temps d'alerter le Commissariat, qui pourtant partage avec elle un mur mitoyen. Ce n'est que grâce aux tirs nourris entendus ainsi qu'aux bruits suspects de masses enregistrés dans la barrière et dans les murs juxtaposés, que les policiers affectés au dit commissariat ont compris qu'il y avait un problème au niveau de la prison.

En raison de leur effectif réduit, les policiers du **Commissariat de l'Arcahaie** ont estimé que la première chose à faire était de se mettre à l'abri, puis de sécuriser les armes du Commissariat ainsi que la garde à vue qui accueillait alors *trois* (3) retenus.

Prenant le contre-pied de certaines déclarations relatives au déroulement de l'évasion, les agents de la PNH ont affirmé que la barrière principale de la prison est restée fermée pendant toute la durée de l'évasion. Ils ont affirmé avoir récupéré, ce bien avant l'intervention des agents des unités spécialisées du **Corps d'Intervention pour le Maintien de l'Ordre** (CIMO), du BOID et de l'**Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre** (UDMO), *trois* (3) détenus qui s'étaient échappés. Ils ont aussi repris *cinq* (5) armes à feu dont *quatre* (4) Douze et *un* (1) M-14.

4. *Version des Autorités Pénitentiaires*

Six (6) agents pénitentiaires ont été rencontrés dans le cadre de ce dossier. Il s'agit de :

- 1) Fedner JEAN BAPTISTE, Agent I
- 2) Casimir SYLVAIN, AI
- 3) Richenord MERVIL, AI
- 4) Joseph Alcénor CHERY, AI

- 5) Luckner DERICE, AGENT II
- 6) Frantz DORSAINVIL, AIII

Selon plusieurs de ces agents, l'évasion du 22 octobre 2016 est le résultat d'un coup planifié entre un agent III de la DAP du nom de Frantz DORSAINVIL et un détenu du nom de Yvener CARIUS.

Les autorités pénitentiaires ont aussi affirmé que l'arme à feu de calibre 38 que le détenu Yvener CARIUS avait à sa disposition, lui a été donnée par l'Agent III, Frantz DORSAINVIL.

Dans leurs déclarations, ils ont corroboré le fait que l'évasion a eu lieu au moment où les détenus des cellules 1, 2, 3 et 4 prenaient leur bain. Le mouvement a été déclenché par Yvener CARIUS qui avait fait usage d'une arme à feu de calibre 38 avec laquelle par la suite, il a assassiné le chef de poste du jour, l'Agent III Fritz Gérard FANEUS.

Cependant, en reconstituant les faits, ils ont affirmé que l'Agent I Fedner JEAN BAPTISTE se trouvait dans l'espace de la détention et se rendait dans l'espace administratif de la prison lorsqu'il a été attaqué par des détenus. Au moment où Jean Andressaint DERILUS, chef de la détention lui a ouvert la barrière, les prisonniers en ont profité pour bousculer les agents et se rendre à l'avant de la prison.

En cours de route, ils ont rencontré le chef de poste du jour Fritz Gérard FANEUS. C'est à ce moment que ce dernier a été froidement abattu de plusieurs balles par Yvener CARIUS alias Kenny CARILUS.

En quête d'armes à feu, les détenus ont forcé la porte d'un dépôt de produits alimentaires. Par la suite, ils se sont rendus au bureau du chef de poste où ils ont emporté les armes à feu qui s'y trouvaient soit :

- sept (7) pistolets de marque **Taurus**, de calibre *neuf* (9) millimètres dont celui du chef de poste ;
- six (6) armes de calibre *douze* (12) ;
- une (1) arme de calibre M-one ;
- une (1) arme de calibre M-14.

Ils en ont profité pour voler au moins *neuf* (9) téléphones portables qui se trouvaient branchés à une prise électrique dans une chambre située en face du bureau du chef de poste. Ces téléphones appartenaient tous à des agents. De plus, dans une autre chambre qui sert de dortoir aux agents, ils ont emporté des vêtements, des souliers et des tennis.

Par ailleurs, venant en aide aux agents de la DAP, le **Commissariat de l'Arcahaie** a lancé des tubes de gaz lacrymogène en direction du bâtiment de la prison. Cependant, les agents de la DAP rencontrés estiment que le Commissariat n'a pas réagi à temps car sinon, il n'y aurait pas eu autant d'évadés.

Ils assurent avoir alerté le Commissariat par le biais de l'Agent II Luckner DERICE, qui, affecté à la barrière principale de ladite prison, a eu le temps de s'échapper. De plus, les

deux (2) agents qui étaient postés dans *deux* (2) des miradors, savoir Richenord MERVIL et Casimir SYLVAIN ont affirmé avoir appelé à l'aide car, ils n'ont pu tirer que *trois* (3) coups à la suite desquels leurs armes à feu se sont bloquées.

- L'Agent I Fedner JEAN BAPTISTE a tenu à préciser que le 22 octobre 2016, il était détaché à la détention. Il a pris poste à midi. Après une quinzaine de minutes, le chef de la détention Jean Andressaint DERILUS a ouvert les barrières des cellules 5,6, 7 et 8 pour permettre aux détenus de prendre leur bain. *Vingt-cinq* (25) minutes plus tard, tous les détenus des cellules susmentionnées ont répondu à l'appel et ont réintégré leurs cellules. Celles-ci ont été fermées et les clés ont été récupérées par Jean Andressaint DERILUS.

Par la suite, le chef de la détention lui a remis les clés des cellules 1, 2, 3 et 4 parce que c'était au tour des détenus incarcérés dans ces cellules de prendre leur bain. A 1:20 pm, le chef de la détention Jean Andressaint DERILUS a ordonné à Fedner JEAN BAPTISTE de procéder au décompte des détenus et à la fermeture des cellules 1, 2, 3 et 4.

C'est à ce moment qu'un détenu a pointé une arme sur Jean Andressaint DERILUS et sur Fedner JEAN BAPTISTE, leur ordonnant de leur remettre les clés de la prison ainsi que les armes qui s'y trouvaient. Ils ont récupéré les clés de la détention qui étaient en possession de Jean Andressaint DERILUS.

Fedner JEAN BAPTISTE et Richenord MERVIL ont pu avoir la vie sauve grâce à des détenus qui les ont cachés.

- De son côté, l'Agent II Luckener DERICE était posté à la barrière principale de la prison. De son poste, il a vu s'approcher Jean Andressaint DERILUS qui alertait les agents de la DAP sur la situation. Une balle a ricoché et a frappé la barrière principale de la prison au moment où il entendait clairement Jean Andressaint DERILUS s'exclamer : ***On est envahi.***

Luckener DERICE s'est abrité à proximité du ***Greffe de la Prison.*** Il a fait une sommation en tirant un coup de feu en l'air. Les prisonniers qui avançaient ont rebroussé chemin. Entre temps, le Commissariat avait déjà commencé à lancer des tubes de gaz lacrymogène en direction de la prison, ce qui a porté les prisonniers à se replier. Luckner DERICE en a profité pour grimper le mur et s'échapper de la prison, avant que la situation n'empire. Arrivé au Commissariat, il a alerté les policiers en poste. Il leur a aussi proposé de se poster devant la barrière principale du Commissariat en vue d'empêcher aux détenus de s'évader. Sa proposition n'a pas été adoptée.

Cependant, à force d'entendre de grands bruits au niveau de la barrière principale de la prison, un agent affecté au Commissariat de l'***Arcahaie*** l'a accompagné. Ils se sont tous deux positionnés devant le bureau du Notaire Yvelt CASSEUS. Cependant, après quelques minutes, il a dû retourner au Commissariat réclamer des munitions. Il n'en n'a pas trouvé et l'agent de PNH qui l'accompagnait s'en est allé.

L'agent de la DAP Luckner DERICE, d'une maison située en face de la Prison, a assisté à l'évasion des détenus par la barrière principale.

- Pour leur part, Casimir SYLVAIN et Richenord MERVIL étaient affectés aux miradors de la Prison. Casimir SYLVAIN a entendu quelqu'un crier à la radio communication, un avertissement les enjoignant de se mettre à l'abri car, les prisonniers étaient armés. Informés de cette situation, ils ont commencé à lancer des sommations aux prisonniers, en faisant usage de leur arme à feu. Toutefois, après avoir tiré au plus *trois* (3) coups, les armes à feu de calibre 12 et M-14 qu'ils détenaient, se sont bloquées. C'est alors que Richenord MERVIL a lancé un appel à haute voix en direction du **Commissariat de l'Arcahaie**, l'informant de la situation.

Cinq (5) minutes plus tard, des détenus ont grimpé le toit et ont agressé Casimir SYLVAIN et Richenord MERVIL qui ont été sauvagement battus.

Alors que les coups leur pleuvaient dessus, Fedner JEAN BAPTISTE et Richenord MERVIL se sont enfuis et se sont cachés dans une cellule de la prison, ce jusqu'à l'arrivée des forces spécialisées de la PNH.

- De son côté, Joseph Alcénor CHERY, surpris par la situation, s'est mis à couvert dans un coin du bâtiment de la prison. Il ne portait pas encore son uniforme, car il devait prendre poste de 8 heures PM à Minuit.

Joseph Alcénor CHERY a été découvert par un groupe de prisonniers. Ces derniers lui ont demandé les clés de la prison. Par la suite, ils l'ont frappé, puis l'ont utilisé comme bouclier et l'ont emmené de force à la barrière principale de la prison. Il n'y a alors eu aucune réaction de la PNH. Les prisonniers l'ont relâché et se sont enfuis dans des directions différentes.

- Enfin, l'Agent III Frantz DORSAINVIL a affirmé que le 22 octobre 2016, jour de l'évasion, il a laissé la prison civile à 8:28 du matin, accompagné de l'Inspecteur Blanchard LEGROS, tous *deux* (2) montés à bord d'une motocyclette en direction de **Port-au-Prince**. Il ne devait reprendre le service que le 27 octobre 2016. Il arrivait chez lui lorsqu'un collègue l'a appelé pour lui faire part de la nouvelle de l'évasion.

Le lendemain, soit le 23 octobre 2016, accompagné de *cinq* (5) autres agents de la DAP, à savoir, l'Inspecteur Gary CHARLES, les Agents I Evens SEVERE Et Sydney FANFAN, et les Agents II Madsene JUSTE et Willy ALVAREZ, ils se sont rendus à la prison. Ils étaient en train de visiter les lieux et tentaient de comprendre ce qui s'était passé la veille, lorsque l'Inspecteur Paul Colson HEURTELOU leur a demandé de remettre leurs armes et leur a donné l'ordre de ne pas sortir.

Vers *deux* (2) heures de l'après-midi, le **Directeur de l'Administration Pénitentiaire** Jean Gardy MUSCADIN s'est personnellement présenté à la prison. Ce n'est que par la suite, que l'Inspecteur Paul Colson HEURTELOU l'a informé de son arrestation et de son incarcération à la **Prison Civile de Port-au-Prince** pour son implication dans l'évasion survenue le 22 octobre 2016.

L'Agent III Frantz DORSAINVIL estime que sa présence à la prison s'explique par le fait que le détenu Alexandre PIERRE PAUL alias Canal du Vent l'a présenté comme le complice des prisonniers qui se sont évadés. Il s'agit, selon lui, d'un règlement de compte, car il s'est toujours insurgé contre les agissements de Alexandre PIERRE PAUL, notamment lorsqu'il agressait les autres prisonniers.

Il a été arrêté et conduit à la Prison Civile de Port-au-Prince.

5. Version des Détenus

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH a rencontré plusieurs détenus, dont Alexandre PIERRE-PAUL alias Canal du Vent qui ne s'est pas évadé et Yvener CARIUS alias Kenny CARILUS, présenté comme le cerveau de l'évasion du 22 octobre 2016 et qui s'était évadé pour être récupéré par la suite.

Selon les détenus, plusieurs d'entre eux étaient au courant du plan d'évasion qui se tramait. Ils savaient aussi que des armes avaient été introduites à la prison, avec l'aide d'un agent de la DAP, Frantz DORSAINVIL qui les a remises au détenu Yvener CARIUS. Ce dernier gardait les armes sous son oreiller.

De plus, les prisonniers ont affirmé qu'au moins un détenu, Evens BARTHELEMY avait tenté de partager les informations qu'il détenait avec les agents de la DAP. Cependant, au lieu d'être entendu, il a été bastonné et envoyé en isolement.

Pour sa part, Yvener CARIUS a affirmé avoir tenté de s'enfuir. Dans sa fuite, il s'est cassé une jambe. C'est ce qui l'a ralenti et a permis aux agents de la PNH de le ré-appréhender. Cependant, Yvener CARIUS a nié toutes les accusations portées contre lui au sujet de cette évasion.

6. Version des Riverains

Des riverains rencontrés dans le cadre de cette enquête ont affirmé que les agents de la PNH affectés au ***Commissariat de l'Arcahaie*** ont fait leur possible pour éviter l'évasion. Cependant, plusieurs détenus, utilisant des chaudières et des couvercles comme casques et bouclier pour se protéger contre les projectiles, ont quand même pu passer par la barrière principale de la prison et s'enfuir.

De nombreux détenus étaient armés au moment où ils se sont évadés.

Selon les riverains, aucune victime du fait de l'évasion n'est à déplorer au sein de la communauté. Cependant, des agents de la ***Brigade d'Opération et d'Intervention Départementales*** (BOID) ont matraqué aveuglément des chauffeurs de taxi-moto et des cultivateurs arguant que ces derniers ont aidé les détenus à s'échapper et à se cacher.

Enfin, les riverains ont affirmé que quelque temps après l'évasion, les bords de mer ont été sécurisés pour intercepter tout détenu qui tenterait de fuir par voie maritime.

V. FICHES SIGNALETIQUES DE FRANTZ DORSAINVIL ET DE YVENER CARIUS

Frantz DORSAINVIL est un Agent III de la *Direction de l'Administration Pénitentiaire* (DAP). Sous le commandement de Mario ANDRESOL, il a été révoqué de l'institution policière en 2004 pour *Comportements irresponsables et abandon de poste*. Le 1er octobre 2014, il a réintégré l'institution policière.

Il convient de souligner que Frantz DORSAINVIL a affirmé qu'il avait dû abandonner l'institution policière en raison d'une longue maladie contre laquelle il s'est battu. Par la suite, il a été autorisé à réintégrer l'institution policière à la date susmentionnée.

Le détenu Yvener CARIUS alias Kenny CARILUS, a été condamné par le Tribunal Criminel siégeant sans assistance de jury à *quinze* (15) ans d'emprisonnement pour *Enlèvement séquestration et association de malfaiteurs*. Il a déjà passé *douze* (12) années derrière les barreaux. Il ne lui manquait que *trois* (3) ans pour finir de purger sa peine. Il était préalablement incarcéré à la *Prison Civile de la Croix-des-Bouquets*. Il était aussi impliqué dans l'évasion du 10 août 2014 enregistrée à cette prison.

VI. BILAN DE L'EVASION DU 22 OCTOBRE 2016

Le bilan de l'évasion du 22 octobre 2016 est lourd :

- *Deux* (2) personnes sont décédées. Il s'agit de Fritz Gérald FANEUS, Chef de poste du jour qui a reçu plusieurs balles à la tête et de Roméo WOOD, un détenu qui a succombé à ses blessures à l'*Hôpital Communautaire de Référence Nicolas Armand*.
- *Quatre* (4) personnes ont été blessées dont *deux* (2) agents de la DAP et *deux* (2) détenus. Il s'agit de :
 1. Jean Andressaint DERILUS, AIII responsable de la détention, atteint d'une balle au pied;
 2. Néré ALEXANDRE, AII, affecté à la détention, blessé au niveau des orteils du pied droit.
 3. Yvener CARRILUS, détenu
 4. Vladimir BEAUVOIR, détenu
- *Cent soixante-quatorze* (174) détenus se sont évadés de la prison, représentant plus de 65% de la population carcérale de celle-ci.

VII. PROFIL DES PRISONNIERS EVADES

Les prisonniers qui se sont évadés sont au nombre de *cent soixante-quatorze* (174). Ils n'étaient pas en uniforme. *Dix* (10) d'entre eux étaient des prévenus. *Cent soixante-quatre* (164) d'entre eux étaient des condamnés.

- *Quarante-et-un* (41) évadés étaient condamnés à des peines d'emprisonnement allant de *six* (6) mois à *trois* (3) ans
- *Cinquante-quatre* (54) évadés étaient condamnés à de peines d'emprisonnement allant de *quatre* (4) à *sept* (7) ans
- *Soixante-huit* (68) évadés étaient condamnés à des peines d'emprisonnement allant de *huit* (8) ans à *quinze* (15) ans
- Un détenu était condamné à *vingt* (20) ans d'emprisonnement

VIII. FAITS SUBSEQUENTS

Dans l'après-midi de l'évasion, le **Juge de Paix** Titulaire du **Tribunal de Paix de Saintard**, Henry Claude LOUIS JEAN a été requis par l'Inspecteur Principal de la **Prison Civile de l'Arcahaie**, Paul Colson HEURTELOU. Dans son procès-verbal, il affirme avoir constaté entre autres :

- Le corps inerte de Fritz Gerald FANEUS, étendu au sol dans une mare de sang, face contre terre, vêtu de son uniforme
- Fedner JEAN BAPTISTE et Rochenor MERVIL enfermés dans la cellule 4 de la prison
- Des objets meubles éparpillés et sens dessus-dessous
- Des portes désajustées
- Des douilles d'armes de calibres M-14, 9 millimètres et 12
- Des empreintes de projectiles sur les murs ainsi qu'à la façade d'entrée de la prison
- Une petite valise noire, appartenant à Yvener CARIUS à l'intérieur de laquelle se trouvaient une copie du plan de la prison ainsi que des photos

De plus, une enquête est ouverte par l'**Inspection Générale de la PNH**. Rapidement, il a été décidé de mettre en isolement *dix* (10) agents de la DAP dont *neuf* (9) étaient gardés à l'IGPNH et Frantz DORSAINVIL, à la **Prison Civile de Port-au-Prince**. Les agents qui ont été mis en isolement sont :

1. Paul Colson HEURTELOU, Inspecteur Divisionnaire, Responsable de la prison

2. Frantz DORSAINVIL, AIII, l'un des responsables de la détention
3. Luckner DERICE, AII
4. Joseph Altidor CHERY, AI
5. Wilbob SAINT CLERUS, AI
6. Possède SIMILIEN, AI
7. Fedner JEAN-BAPTISTE, AI
8. Casimir SYLVAIN; AI
9. Richenord MERVIL, AI
10. Ednor ALEXANDRE, AI.

Le 31 octobre 2016, les agents susmentionnés ont été relâchés mais des mesures conservatoires ont été prises à leur encontre. Seul l'Agent Frantz DORSAINVIL est maintenu en prison.

Par ailleurs, les photos des évadés sont partagées avec la presse et circulent sur les réseaux sociaux. Cependant, à date, seuls *dix* (10) des détenus évadés ont été récupérés.

IX. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

L'évasion survenue le 22 octobre 2016 à la ***Prison Civile de l'Arcahaie*** constitue l'une des évasions les plus spectaculaires jamais enregistrées dans le pays car, la prison s'est vidée de plus de 65 % de sa population.

Les autorités policières et pénitentiaires, dans leurs déclarations, se reprochent respectivement, une passivité complice qui a facilité cette évasion. Cependant, le RNDDH estime qu'elles sont toutes deux responsables. D'une part, il n'existe aucun plan à suivre en cas d'évasion et d'émeute dans la prison : les agents de la DAP semblent avoir été surpris par le mouvement mais n'ont rien pu faire concrètement. D'autre part, les agents de la PNH affectés au ***Commissariat de l'Arcahaie*** n'ont pas su comment réagir. Il ressort de leurs déclarations, un effarement total, d'un côté comme de l'autre.

La ***Prison Civile de l'Arcahaie*** est utilisée depuis plusieurs années pour garder des prisonniers condamnés. Or, le niveau de sécurité n'y est pas plus élevé que dans les autres prisons du pays.

De plus, les agents de la DAP ont été informés de l'évasion, au moins *deux* (2) jours avant sa perpétration. Pourtant, il semble que leurs autorités hiérarchiques n'ont pas été mises au courant. Le niveau de sécurité de la prison n'a pas non plus été augmenté. Au contraire,

le jour de l'évasion, tout porte à croire que l'effectif des agents affectés à la prison était très faible et que plusieurs de ceux qui étaient présents ne portaient même pas d'uniforme.

Le Commissariat n'a pas non plus été mis au courant des rumeurs relatives à une probable évasion alors que ces informations auraient dû être prises au sérieux et traitées avec la plus grande rigueur.

Par ailleurs, de manière générale, les prisons du pays sont situées dans les villes, entourées de marchands avec lesquels les détenus parlent constamment. Ceci constitue aussi un danger car les contacts entre la population et les détenus sont trop serrés.

Tous ceux qui ont fait peu cas des informations relatives à l'organisation de l'évasion sont aujourd'hui responsables de l'assassinat du chef de poste du jour, l'Agent III Fritz Gérald FANEUS.

Le RNDDH reste convaincu qu'une seule arme de calibre 38 ne peut avoir permis la réussite d'un coup si bien monté. Il ne fait aucun doute que dans la prison, il y avait beaucoup plus d'armes. Et, tenant compte de l'architecture de la prison, celles-ci ont effectivement été introduites dans l'enceinte de la prison par le biais d'un agent.

Le RNDDH déplore le fait que cette évasion ait eu lieu à un mois des élections présidentielles, soit à un moment où la sécurité du pays est très précaire.

Par ailleurs, la Prison en Haïti ne dispose pas d'un système informatisé et interconnecté. Les données biométriques ne sont pas collectées et les autorités policières, pénitentiaires et judiciaires ne partagent pas entre elles leurs données respectives. Dans ces conditions, les prisonniers évadés peuvent ne jamais être ré-appréhendés.

Encore une fois, c'est la société haïtienne qui va payer les frais du laxisme des autorités car des individus dangereux ont pu s'échapper de prison et risquent d'aller encore une fois semer le deuil au sein de la population alors qu'ils auraient dû se trouver derrière les barreaux.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH :

- Recommande le transfert aux autorités judiciaires, du dossier complet relatif à l'évasion du 22 octobre 2016 pour la poursuite des agents impliqués ;
- Requier la poursuite, l'arrestation et le jugement de tous les anciens détenus qui se sont évadés le 22 octobre 2016 ;
- Exige le traitement du dossier relatif à l'assassinat de l'agent III Fritz Gérald FANEUS et le jugement des coupables ;
- Enjoint les autorités étatiques à informatiser le système de traitement des données des prisons du pays, à collecter les données biométriques des personnes en conflit

avec la Loi et à interconnecter entre elles les différentes composantes de la chaîne pénale ;

- Invite le **Conseil Supérieur de la Police Nationale** (CSPN) à passer les instructions formelles en vue de porter les agents de BOID à mettre fin à leurs pratiques de violation systématique des droits humains.
- Exhorte l'**Inspection Générale de la PNH** à lever définitivement les mesures conservatoires prises à l'encontre des agents de la DAP qui ne sont pas impliqués dans l'organisation et la perpétration de l'évasion du 22 octobre 2016.